DCM 2026-10/01

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20261022-DCM_2026_10_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

Date convocation : 14 octobre 2026 Date affichage : 14 octobre 20262026

Les membres composant le conseil municipal de Langoëlan, régulièrement convoqués, se sont réunis le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice RAUD, maire de la commune.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	0
Pouvoir	0
Votants	11
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, PERAIN Florent, LE MÉTAYER Jean-Claude, JONDOT Yann, BOMPIERRE Marie-France, ROUZO Christian, Michelle DESPRÉS, Charlotte QUÉNISSET, Florent PÉRAIN

Secrétaire de séance : Charlotte QUÉNISSET

Délibération n°2026 10/01
Souscription d'un emprunt pour un tracteur-tondeuse John Deere

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-29 (compétence du conseil municipal) et L. 2122-22 (éventuellement, si délégation au maire) ;

Vu le budget primitif de la commune sur l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de financer un tracteur-tondeuse dont le coût total s'élève à 28 800 e HT€ HT / TTC ;

Considérant la proposition présentée par le Crédit Agricole via le vendeur, à savoir :

- Montant : 28 800 €
- Taux fixe : 2.46 %
- Durée : 5 ans
- Echéances annuelles

- 1er versement : 5 543,00 €
- Versements suivants : 6 192,00 €

- Montant total des intérêts : 1511 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 28 800,00 €
- **APPROUVE** les caractéristiques financières de l'emprunt telles que décrites ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital seront inscrits chaque année au budget de la commune, aux sections d'investissement (remboursement en capital) et de fonctionnement (intérêts et frais).
- **AUTORISE** Monsieur à signer le contrat de prêt et à intervenir avec l'établissement prêteur ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD